RÈGLEMENT (CE) Nº 546/2005 DE LA COMMISSION

du 8 avril 2005

adaptant le règlement (CE) nº 437/2003 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'attribution des codes des pays déclarants et modifiant le règlement (CE) nº 1358/2003 en ce qui concerne la mise à jour de la liste des aéroports communautaires

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu le règlement (CE) nº 437/2003 du Parlement européen et du Conseil du 27 février 2003 sur les données statistiques relatives au transport de passagers, de fret et de courrier par voie aérienne [1], et notamment son article 10,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de l'article 10 du règlement (CE) nº 437/2003, la Commission est tenue de définir les dispositions d'adaptation des spécifications figurant dans les annexes dudit règlement.

(2) Il y a lieu d'établir, pour les États membres ayant adhéré à l'Union européenne le 1er mai 2004, la liste des aéroports communautaires autres que ceux qui n'ont qu'un trafic commercial occasionnel et les dérogations à octroyer. En outre, les codes des nouveaux États membres doivent être ajoutés à ceux figurant à l'annexe III du règlement (CE) nº 1358/2003 qui met en œuvre le règlement (CE) nº 437/2003 et en adapte les annexes I et II.

(3) Il y a lieu d'actualiser les listes des aéroports communautaires et des dérogations figurant à l'annexe I du règlement nº 1358/2003 conformément aux règles énoncées dans ladite annexe.

(4) Il convient donc de modifier les règlements (CE) nº 437/2003 et (CE) nº 1358/2003 en conséquence.

(5) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité du programme statistique,

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe I du règlement (CE) nº 437/2003, telle que modifiée par le règlement (CE) nº 1358/2003, est adaptée conformément à l'annexe I du présent règlement.

Article 2

L'annexe I du règlement (CE) nº 1358/2003 est modifiée conformément à l'annexe II du présent règlement.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 8 avril 2005.

Par la Commission
Joaquín ALMUNIA
Membre de la Commission

[1] JO L 66 du 11.3.2003, p. 1. Règlement tel que modifié par le règlement (CE) nº 1358/2003 de la Commission (JO L 194 du 1.8.2003, p. 9).

ANNEXE I

L'annexe I du règlement (CE) nº 437/2003 telle que modifiée par l'annexe III du règlement (CE) nº 1358/2003 est adaptée comme suit:

À la rubrique «CODES», sous «1. Pays déclarant», les codes suivants sont ajoutés:

République tchèque	LK
Estonie	EE
Chypre	LC
Lettonie	EV
Lituanie	EY
Hongrie	LH
Malte	LM
Pologne	EP
Slovénie	LJ
Slovaquie	LZ

ANNEXE II

L'annexe I du règlement (CE) nº 1358/2003 est modifiée comme suit:

a) au point III, les tableaux suivants sont ajoutés:

République tchèque: Liste des aéroports communautaires et dérogations

(1) Code OACI de l'aéroport	(2) Nom de l'aéroport	(3) Catégorie de l'aéroport en 2004	(4) Aéroports des catégories «1» et «2» uniquement: pour chaque tableau: dernière année pour laquelle une dérogation est demandée (« » ou «2004» ou «2005»)		
			(4.1) Tableau A1	(4.2) Tableau B1	(4.3) Tableau C1
LKPR	**Praha-Ruzyne**	**3**			
LKTB	Brno-Turany	2			
LKMT	Ostrava-Mosnov	2			
LKKV	*Karlovy Vary*	*1*			

Estonie: Liste des aéroports communautaires et dérogations

(1) Code OACI de l'aéroport	(2) Nom de l'aéroport	(3) Catégorie de l'aéroport en 2004	(4) Aéroports des catégories «1» et «2» uniquement: pour chaque tableau: dernière année pour laquelle une dérogation est demandée (« » ou «2004» ou «2005»)		
			(4.1) Tableau A1	(4.2) Tableau B1	(4.3) Tableau C1
EETN	Tallinn/Ülemiste	2			
EECL	*Tallinn/City Hall*	*1*			

Chypre: Liste des aéroports communautaires et dérogations

(1) Code OACI de l'aéroport	(2) Nom de l'aéroport	(3) Catégorie de l'aéroport en 2004	(4) Aéroports des catégories «1» et «2» uniquement: pour chaque tableau: dernière année pour laquelle une dérogation est demandée (« » ou «2004» ou «2005»)		
			(4.1) Tableau A1	(4.2) Tableau B1	(4.3) Tableau C1
LCLK	**Larnaka**	**3**			
LCPH	**Pafos**	**3**			

Lettonie: Liste des aéroports communautaires et dérogations

(1) Code OACI de l'aéroport	(2) Nom de l'aéroport	(3) Catégorie de l'aéroport en 2004	(4) Aéroports des catégories «1» et «2» uniquement: pour chaque tableau: dernière année pour laquelle une dérogation est demandée (« » ou «2004» ou «2005»)		
			(4.1) Tableau A1	(4.2) Tableau B1	(4.3) Tableau C1
EVRA	Riga International Airport	2			

Lituanie: Liste des aéroports communautaires et dérogations

(1) Code OACI de l'aéroport	(2) Nom de l'aéroport	(3) Catégorie de l'aéroport en 2004	(4) Aéroports des catégories «1» et «2» uniquement: pour chaque tableau: dernière année pour laquelle une dérogation est demandée (« » ou «2004» ou «2005»)		
			(4.1) Tableau A1	(4.2) Tableau B1	(4.3) Tableau C1
EYVI	**Vilnius**	**2**	**2005**	**2005**	**2005P**
EYKA	*Kaunas*	*1*			*2005P*
EYPA	*Palanga*	*1*			*2005P*

Tableau C1: des dérogations partielles s'appliquent au champ «informations sur le transporteur aérien».

Hongrie: Liste des aéroports communautaires et dérogations

(1) Code OACI de l'aéroport	(2) Nom de l'aéroport	(3) Catégorie de l'aéroport en 2004	(4) Aéroports des catégories «1» et «2» uniquement: pour chaque tableau: dernière année pour laquelle une dérogation est demandée (« » ou «2004» ou «2005»)		
			(4.1) Tableau A1	(4.2) Tableau B1	(4.3) Tableau C1
LHBP	**Budapest/Ferihegy**	**3**			

Malte: Liste des aéroports communautaires et dérogations

(1) Code OACI de l'aéroport	(2) Nom de l'aéroport	(3) Catégorie de l'aéroport en 2004	(4) Aéroports des catégories «1» et «2» uniquement: pour chaque tableau: dernière année pour laquelle une dérogation est demandée (« » ou «2004» ou «2005»)		
			(4.1) Tableau A1	(4.2) Tableau B1	(4.3) Tableau C1
LMML	**Malta/Luqa**	**3**			

Pologne: Liste des aéroports communautaires et dérogations

(1) Code OACI de l'aéroport	(2) Nom de l'aéroport	(3) Catégorie de l'aéroport en 2004	(4) Aéroports des catégories «1» et «2» uniquement: pour chaque tableau: dernière année pour laquelle une dérogation est demandée (« » ou «2004» ou «2005»)		
			(4.1) Tableau A1	(4.2) Tableau B1	(4.3) Tableau C1
EPWA	**Warszawa–Okęcie**	**3**			
EPGD	Gdańsk–Trójmiasto	2	2005	2005	2005P
EPKK	Kraków–Balice	2	2005	2005	2005P
EPWR	Wrocław–Strachowice	2	2005	2005	2005P
EPPO	Poznań–Lawica	2	2005	2005	2005P
EPKT	Katowice–Pyrzowice	2	2005	2005	2005P
EPSC	*Szczecin–Goleniów*	*1*			*2005*
EPRZ	*Rzeszów–Jasionka*	*1*			*2005*
EPBG	*Bydgoszcz*	*1*			*2005*

Tableau C1: des dérogations partielles s'appliquent au champ «informations sur le transporteur aérien».

Slovénie: Liste des aéroports communautaires et dérogations

(1) Code OACI de l'aéroport	(2) Nom de l'aéroport	(3) Catégorie de l'aéroport en 2004	(4) Aéroports des catégories «1» et «2» uniquement: pour chaque tableau: dernière année pour laquelle une dérogation est demandée (« » ou «2004» ou «2005»)		
			(4.1) Tableau A1	(4.2) Tableau B1	(4.3) Tableau C1
LJLJ	Ljubljana	2			

Slovaquie: Liste des aéroports communautaires et dérogations

(1) Code OACI de l'aéroport	(2) Nom de l'aéroport	(3) Catégorie de l'aéroport en 2004	(4) Aéroports des catégories «1» et «2» uniquement: pour chaque tableau: dernière année pour laquelle une dérogation est demandée (« » ou «2004» ou «2005»)		
			(4.1) Tableau A1	(4.2) Tableau B1	(4.3) Tableau C1
LZIB	Bratislava/Ivanka	2			
LZKZ	Kosice	2			

b) au point III, dans le tableau «**Allemagne:** Liste des aéroports communautaires et dérogations», la catégorie de l'aéroport d'Augsbourg (Augsburg — code OACI: EDMA) passe de 2 à 1;

c) au point III, dans le tableau «**France:** Liste des aéroports communautaires et dérogations», la catégorie de l'aéroport de Limoges (code OACI: LFBL) passe de 1 à 2;

d) au point III, dans le tableau «**France:** Liste des aéroports communautaires et dérogations», les aéroports suivants de catégorie 1, sans dérogations, sont ajoutés: Deauville St-Gatien (code OACI: LFRG), Tours St-Symphorien (code OACI: LFOT) et Saint-Pierre Pierrefonds (code OACI: FMEP);

e) au point III, dans le tableau «**Italie:** Liste des aéroports communautaires et dérogations», la catégorie de l'aéroport de Forlì (code OACI: LIPK) passe de 1 à 2;

f) au point III, dans le tableau «**Pays-Bas:** Liste des aéroports communautaires et dérogations», l'aéroport suivant est supprimé: Deventer (code OACI: EHTE);

g) au point III, dans le tableau «**Royaume-Uni:** Liste des aéroports communautaires et dérogations», la catégorie de l'aéroport de Belfast City (code OACI: EGAC) passe de 2 à 3;

h) au point III, dans le tableau «**Royaume-Uni:** Liste des aéroports communautaires et dérogations», les aéroports suivants sont supprimés: Sheffield (code OACI: EGSY) et Cambridge (code OACI: EGSC);

i) au point III, dans le tableau «**Royaume-Uni:** Liste des aéroports communautaires et dérogations», une dérogation pour le tableau C1 est accordée jusqu'en 2005 à l'aéroport de Swansea (code OACI: EGFH).